BUDO CLUB D'ASNIERES

ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTE QS-SPORT

Je, soussigné(e) M/Mme _____ (NOM et Prénom),
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT - Cerfa N°15699*01
et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

A Asnières, le _____ (Date) Signature

Première inscription au Club (ou réinscription après interruption d'un an au moins) :

Fournir un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'inscription et attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Shorinji Kempo en compétition.

Renouvellement de l'inscription au Club :

Fournir, suivant la situation :

a) Une simple attestation pendant 2 ans
Le licencié qui souhaite renouveler sa licence devra attester qu'il a répondu par la négative à toutes les rubriques figurant sur le questionnaire « QS-SPORT - Cerfa N°15699*01 » (questionnaire au verso).

b) Un certificat médical nécessaire en cas de réponse positive à au moins une des rubriques du questionnaire « QS-SPORT »
Le licencié qui souhaite renouveler sa licence et qui n'est pas en mesure d'attester qu'il a répondu par la négative à toutes les rubriques figurant sur le questionnaire « QS-SPORT » devra consulter son médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical datant de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Shorinji Kempo en compétition.
Ce nouveau certificat médical devra être présenté au club afin que ce dernier puisse renouveler la licence de l'intéressé.

c) Un nouveau certificat médical tous les trois ans
Le licencié souhaitant renouveler sa licence pour la troisième année consécutive et ayant fourni les deux années précédentes l'attestation visée ci-dessus lors du renouvellement de sa licence devra produire un certificat médical datant de moins d'un an attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Shorinji Kempo en compétition.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N°15699*01

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc…) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.